

Liste de diffusion



Toi aussi tu es sensibilisé.e à la préservation de la forêt et tu privilégies le format numérique au papier ? Tu veux recevoir la chronique du médico-social de la Vienne directement dans ta boîte mail ?

Donne-nous ton nom, ton adresse, l'établissement et le service dans lequel tu travailles (ou travaillais pour les retraité.e.s) à chronique.cgt86@gmail.com

Ces données resteront confidentielles, sois rassuré.e !

Artistes en herbe



Tu touches plutôt ta bille en photographie, dessin, illustration, littérature ?



Envoie tes chefs d'œuvre pour le prochain numéro à paraître à Chronique.cgt86@gmail.com

Tu nous préciseras si tu veux que tes nom et prénom apparaissent ou si tu préfères garder l'anonymat...

Nous contacter

- ▶ Chronique du médico-social chronique.cgt86@gmail.com
- ▶ USD86 usd-cgt86@laposte.net
- ▶ SAS (Action Sociale) cgtsas86@hotmail.com
- ▶ ADAPEI86 cgtsas86@hotmail.com
- ▶ ABSA cgt.absa86@hotmail.com
- ▶ APAJH86 cgt.apajh86@gmail.com
- ▶ ADSEA86 cgtadsea@gmail.com

- ▶ CH. H. Laborit cgt@ch-poitiers.fr
- ▶ IDEF86 cgt@idef86.fr
- ▶ APSA CGTAPSA86@gmail.com
- ▶ IRTS cgt@irts-pc.eu
- ▶ Territoriaux Châtelleraut cgt@ville-chatelleraut.fr
- ▶ Territoriaux Poitiers syndicat.cgt.poitiers@gmail.com
- ▶ Conseil Départemental 86 cgt@departement86.fr

SE SYNDIQUER C'EST UN DROIT, ÊTRE À LA CGT C'EST UN +



SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



Ne pas jeter sur la voie publique - page 16

CHRONIQUE CGT

DU MÉDICO-SOCIAL DE LA VIENNE



EDITO

Ce 3ème numéro accueille le syndicat CGT du Conseil Départemental 86 et donne la parole aux retraités de la santé et de l'action sociale. La CGT17 nous a partagé sa lettre au Préfet. Il nous a tenu à cœur de consacrer une place à l'hommage de « l'éducateur spécial » à la petite Lily, 15 ans, morte par pendaison dans un hôtel alors qu'elle était confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance. La grande majorité des professionnels du médico-social hurle ses pertes de sens et épuisement, en vain. On lui demande toujours plus, mais sans valorisation salariale, à moyens constants et sans prise en compte de son avis. **Combien faudra-t-il de Lily avant que l'État donne à nos structures les moyens de prendre soin de celui/celle qui nous est confié.e**, protection de l'enfance, soin, gériatrie, psychiatrie et handicap confondus ?

La grève du 4 avril prochain est l'occasion de manifester haut, fort et ensemble, notre ras-le-bol dans la rue ! A nos pancartes !



n°3
MARS
2024

Dans ce numéro

Page 2 - UFAS CGT
Appel à la grève du 4 avril 2024

Page 3 - Retraités de la SAS
Un impératif, militer ensemble

Pages 4 & 5 - CH Henri Laborit
Dés-ordre infirmier

Page 6 - SAS86 UNAPEI86
Incroyable mais vrai !

Page 7 - ABSA86
Un dialogue social renoué sans langue de bois !

Page 7 - L'éducateur spécial
Pardon Lily

Page 8 - IDEF86
Mobilisation collective au service de nos valeurs

Page 9 - APSA86
Actualités

Page 10 - APAJH86
Le syndicat de la honte attaque la CGT

Page 11 - IRTS
Une nouvelle direction générale

Pages 12 & 13 - CD86
Je suis l'Aide Sociale à l'Enfant

Page 14 - SAS86 ADSEA
On ne cesse de grandir

Page 15 - Union Santé Départementale CGT17
A l'aide (lettre au Préfet)

Page 16
Liste de diffusion
Artistes en herbe
Nous contacter

STOP A LA DESTRUCTION DE NOTRE SECTEUR !



L'action sociale mérite mieux qu'un encéphalogramme plat !

Aujourd'hui, l'ensemble du personnel éducatif, technique, administratif et logistique des établissements et services de l'action sociale, médico-sociale, privée et publique est à bout de souffle.

Pas un secteur n'est épargné par les mises en place de politiques nocives et basées uniquement sur une logique capitaliste.

Un système qui pense le travail social comme un coût pour la nation et non un investissement, est un système malade : objectifs de diminution des financements, process visant à tirer des profits, mise en concurrence par des appels à projet, nomenclature Sérafin-ph, nouvelles stratégies immobilières, le développement de contrats à impact social...

L'être humain n'est pas une marchandise !!!

L'ensemble des salariés de ce secteur l'a d'ailleurs bien compris. Nous ne sommes plus que des variables d'ajustement comme le serait le prix des denrées alimentaires.

Ce système est fou !!!

Il laisse mourir des enfants dans la protection de l'enfance

par manque de place dans les structures d'accueil, des centaines de mesures en attente dans chaque département surtout, et un manque de professionnel qualifié en nombre suffisant pour permettre une prise en charge digne.

Il abandonne les personnes précaires sur le bord de la route, exclues des politiques d'aide. Pire, il les culpabilise et les infantilise en leur imposant du bénévolat pour mériter l'aumône du RSA.

Il oblige les familles des personnes en situation de handicap à choisir entre leur travail ou le domicile pour la prise en charge du membre de leur famille, faute de ces places institutionnelles supprimées au fil des années.

Il fait miroiter l'inclusion dans le milieu dit ordinaire comme unique solution pour permettre d'inscrire la personne en situation de handicap dans la société, sans mise en place des moyens financiers et humains nécessaires.

Il quantifie et tarifie tout, alors que la vie humaine n'a pas de prix !

Nous, les professionnels du secteur médico-social et social, privé/public, crions **STOP !!!**

Fédération Santé et Action Sociale - 01/2024 - Ne pas jeter sur la voie publique

➡ Nous voulons le Ségur/Laforcade pour tous, nous voulons :

- ▶ des salaires décents pour ne plus être des travailleurs précaires au service des plus fragiles,
- ▶ des droits de haut niveau pour assurer une qualité de prise en charge de haut niveau,
- ▶ des ouvertures d'établissements/de places/de services pour répondre aux besoins de tous sur tout le territoire,
- ▶ l'embauche de personnels formés...

L'UFAS CGT APPELLE TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR DE L'ACTION SOCIALE À SE METTRE MASSIVEMENT EN GREVE

LE 4 AVRIL 2024

ET MANIFESTER DANS LES DÉPARTEMENTS.

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Union Fédérale de l'Action Sociale CGT • Case 538 • 263 rue de Paris 93515 • Montreuil CEDEX • ufas@sante.cgt.fr • Tel : 01 55 82 87 81

Union santé départementale CGT17

A l'aide !

Monsieur Le Préfet,

L'union santé Départementale CGT17 et la CFDT départementale 17 viennent par cette lettre ouverte, vous interpeller et demander votre aide, quant à la situation du foyer de l'Enfance de Charente-Maritime et la dégradation exponentielle de la qualité de prise en charge des enfants confiés, pour la majeure partie d'entre eux, par la justice.

Cet établissement public accueille des enfants avec des troubles de plus en plus complexes, qu'ils soient psychiatriques, du comportement ou de problématiques sexuelles. Les établissements de soin ne parviennent plus à apporter de réponse cohérentes et adaptées, ce qui pousse les professionnels du FDE, éducateurs non soignants, à pallier cette carence de soins sans en avoir les moyens humains (en nombre et en qualification), avec des chambres inadaptées (chambre multiples).

Beaucoup de ces enfants sont victimes, quasi quotidiennement, de violences, et ce dans un trop grand silence, malgré les écrits des éducateurs.

Violences physiques et/ou psychologiques, injures, de plus en plus fréquentes et intenses, commises par d'autres enfants, eux-mêmes victimes dans leur parcours de vie.

Violences sexuelles, OUI, Monsieur Le Préfet, il arrive que certains enfants se fassent sexuellement agresser, même violer par des pairs, et ce dans une certaine indifférence. Malgré les demandes de correctifs depuis très longtemps, comme la fin des chambres multiples par exemple, rien n'est fait, faute de place et de moyens.

Violences sur les agents, par des enfants de plus en plus abîmés, face à des personnels de moins en moins formés. Agents qui sont amenés trop souvent à se mettre en danger, en témoignant ne serait-ce que les intrusions récentes, les menaces au couteau, et les multiples arrêts recensés, et ce bien sûr en plus des injures, menaces et violences quotidiennes. Les appels aux services d'urgences se multiplient, et les actes de contentions nécessaires ne sont pas sans conséquences sur les jeunes et les agents obligés d'agir ainsi, comme ils le peuvent.

Ces conditions sont inacceptables, elles entraînent un turn-over considérable de contractuels qui ne restent pas, et surtout de professionnels expérimentés qui partent, épuisés, à bout de souffle de devoir défendre sans cesse leurs valeurs éducatives, et ne supportant plus l'insupportable. Alors que ces enfants ont besoin de stabilité, c'est la base !

Sommes-nous réellement en protection de l'enfance ?

Une enquête éloquent sur les Risques Psycho-Sociaux commencée il y a plus de 2 ans et non aboutie le serait encore plus aujourd'hui.

Les professionnels n'en peuvent plus ! face à cette violence grandissante, ils ne se sentent pas entendus, protégés, considérés par une direction aux choix managériaux parfois brutaux et au budget mortifère.

Si vous n'intervenez pas Monsieur Le Préfet, pour mettre un terme à cette gestion catastrophique grandissante depuis plusieurs mois, pour ces enfants et les agents chargés de les protéger, vous les priverez d'une partie de leur humanité, de leur intégrité et participerez à la potentielle transformation de ces victimes d'aujourd'hui en bourreaux de demain !

Vous l'avez compris, Monsieur Le Préfet, nous faisons donc autant un appel à votre cœur d'homme, de citoyen, qu'à votre humanité pour que les enfants du foyer de l'enfance de Charente-Maritime retrouvent des regards d'enfants avec l'espoir de jours meilleurs. Pour que les professionnels, portés par une éthique malmenée, retrouvent les valeurs qui les ont poussés à accompagner ces enfants.

Il y a un adage qui dit que : « si l'on sauve un enfant, on sauve le monde ! »

Et bien Monsieur Le Préfet, le monde de la Protection de l'Enfance vous regarde : SAUVEZ-LE !

Le secrétaire Général de L'USD CGT 17
Vincent TRANQUARD



ADSEA86 - CGT SAS86

A l'ADSEA86 on ne cesse de grandir.

On est raccord avec la tendance de ces dernières années. Faut grandir si tu ne veux pas te faire manger par plus gros que toi. Alors on a 5 Pôles, oui 5, mais comme ce n'est pas suffisant, ben on les a répartis sur 3 Départements.

Ben oui, c'est plus rigolo. Alors si tu décides de faire le tour des établissements de l'Association ben ça te prend la journée.

Tu les connais toi tes plus de 270 collègues ? Ben nan, sont trop nombreux. Mais on est une grande famille, pas besoin de connaître tout le monde. C'est mieux quand même, surtout si tu as dans l'idée de savoir comment ça se passe pour eux. Bon, dans l'ensemble ça se passe plutôt bien dans l'assoc, mais faut suivre parce que des changements il y en a souvent. Des bons et des moins bons. On perd des Directeurs, sans qu'on soit chagrinés pour autant. On en gagne d'autres et on les encourage à être prévoyants et respectueux de leurs équipes.

Forcément, c'est toujours mieux d'avoir une direction qui prend soin de son équipe.

En parlant d'équipe, on perd celle de la Médiation. Triste nouvelle, indépendante de notre choix, mais les financeurs ont décidé de faire cavalier seul sans tenir de compte du super travail effectué par nos collègues ces dernières années. On ne peut que regretter cette décision injuste.

Il y a aussi des inquiétudes pour les collègues de la Prév' à cause des baisses budgétaires annoncées par le Département. Va falloir suivre le dossier de prêt.

Même combat pour les collègues du Pôle Mobilité qui perdent le financement Européen alors que le secteur est déjà bien sinistré sur le Châtelleraudais.

« [...] baisses budgétaires annoncées par le Département. »

Autre inquiétude, c'est forcément tous les collègues qu'on appelle « les oubliés du SEGUR » et qui sont bien souvent au plus bas de la grille des salaires. Alors on va pas se mentir, on ne compte ni sur AXESS ni sur le gouvernement pour s'occuper d'eux, c'est forcément par la lutte syndicale et le bras de fer permanent qu'on obtiendra quelque chose, comme à chaque fois dans ce pays, les conquis il faut aller les chercher, les arracher sinon on arrive à rien et on n'obtient rien. Mais ne nous leurrions pas, ce ne sont pas des primes qu'on demande, nous à la CGT, c'est la revalorisation salariale qu'on vise.

Comme on n'y arrivera pas seul, on mutualise nos forces avec les collègues du public. Ben oui, l'inflation elle touche tout le monde, ou presque, et dans nos secteurs ça fait longtemps, pour ne pas dire des années, qu'on attend que nos salaires ils en prennent de l'inflation.

Alors on va se battre, tant au niveau local que national, avec des manifs, la prochaine c'est d'ailleurs le 4 avril, note la date, et aussi dans les négociations avec les employeurs et l'État.

Personne n'est dupe, le manque d'attractivité de notre secteur il n'est pas seulement lié aux bas salaires. Les horaires atypiques, les injonctions paradoxales, le manque de sens, de moyens, ça provoque l'épuisement professionnel, des collègues absents et une dégradation des conditions de travail, mais je ne t'apprends rien.

Alors cette année on va continuer de se battre pour que toutes et tous nous ayons de meilleures conditions pour accompagner notre public, et qu'on soit payés à hauteur du travail que l'on fournit chaque jour.

Retraités de la santé et de l'action sociale

Actifs et retraités de la santé et de l'action sociale, un impératif : militer ensemble !

Nous le savons, partir à la retraite, c'est entrer dans une nouvelle étape de sa vie et oblige à envisager, autant que faire se peut, d'autres investissements personnels, familiaux et sociétaux, sans pour autant s'imposer, en les subissant, des ruptures trop importantes et donc déstabilisantes.

Le moment venu, les militants de la CGT, comme tous les autres retraités, sont évidemment confrontés à cette problématique. A cet instant crucial, beaucoup réinterrogent légitimement la forme de leur engagement syndical avec, aussi, le risque de voir ces camarades quitter la CGT alors que nous avons plus que jamais besoin de la renforcer du fait de l'ampleur sans précédent des coups portés au monde du travail et à ses retraités...

Il nous faut donc convaincre les salariés devenus retraités que leurs revendications essentielles (protection sociale, santé, pouvoir d'achat, logement, sécurité...) vont dorénavant s'inscrire hors de l'entreprise ou des services publics et qu'elles réclament leur engagement sur leurs lieux de vie.

L'enjeu est de taille. C'est pourquoi nous devons anticiper ces situations. Cela concerne autant les syndicats d'actifs que les syndicats de retraités. A eux donc de penser ensemble cette problématique, d'élaborer des plans de travail, de lister les syndiqués actifs appelés à faire valoir à court terme leur droit à la retraite et d'aborder avec les intéressés la façon dont ils envisagent de poursuivre leur militantisme le moment venu.

Notre champ de syndicalisation est évidemment concerné. Nombre de syndiqués de l'action sociale et de la santé de notre département sont récemment partis à la retraite ou vont faire valoir leur droit dans les semaines et les mois qui viennent. Nos directions syndicales respectives doivent impérativement les rencontrer pour examiner avec eux comment ils envisagent de continuer à militer, et ou, même s'ils préfèrent dans un premier temps continuer de le faire dans leur syndicat d'actifs.

Le congrès de notre Union des Syndicats de la Santé et de l'Action Sociale de la Vienne est annoncé pour la fin du mois de septembre ou le début du mois d'octobre. Profitons de cette opportunité pour débattre aussi de ces questions. Et il y a urgence...

Toute la CGT n'en sortira que renforcée.

Benoît GADEAU
Secrétaire général de l'USD-CGT 86

Michel ROGEON
Secrétaire du syndicat CGT des retraités
de la santé et de l'action sociale 86

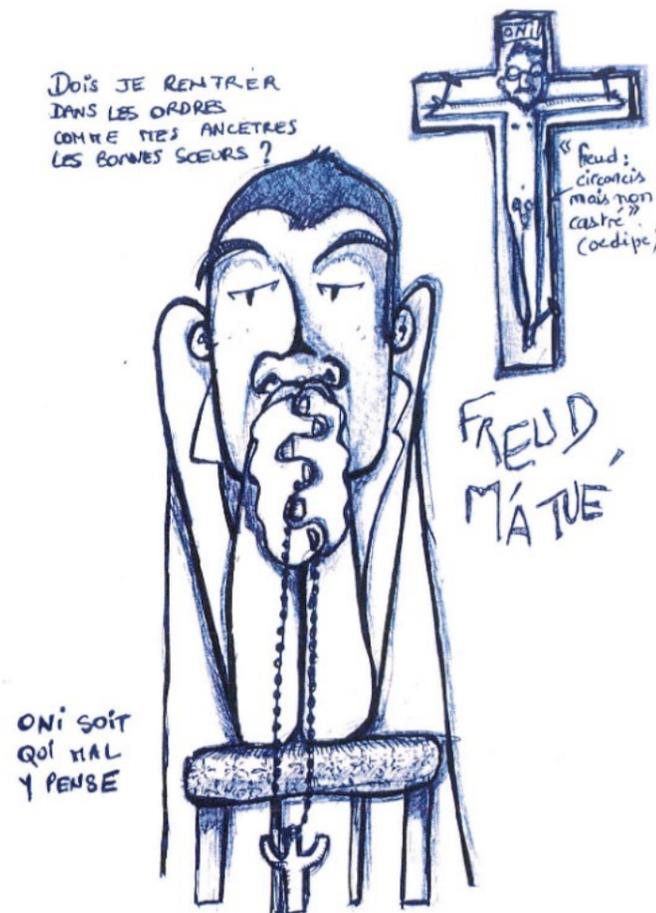
Dés-Ordre Infirmier à Laborit

Le mercredi 15 novembre 2023, à la demande du syndicat CGT Laborit, les deux représentants siégeant au comité médical demandent à la direction d'agir auprès des instances supérieures pour débloquer la situation concernant l'absence de convocation des réunions plénières depuis plusieurs mois. À cette occasion, notre directeur informe les deux représentants de sa volonté d'envoyer sous pli recommandé un rappel à la loi pour les infirmiers non inscrits à l'ordre.

Depuis juin 2023, nos deux représentants de la CGT au comité médical en séance plénière* ne pouvaient plus siéger sur le motif de ne pas être inscrits à l'ordre infirmier. L'Union Santé Départementale a dénoncé cette manœuvre qui ne reposait sur aucune base légale, un arbitrage au niveau du ministère de la Santé aurait donné raison à la CGT et, en janvier 2024, nos deux représentants CGT sont retournés siéger comme auparavant.

Le président de l'Ordre Infirmier (qui n'a pas été réélu en novembre 2023) et membre du syndicat CNI au CHU de Poitiers, était à l'initiative de cette attaque contre la CGT. Celui-ci a orchestré une campagne de délation auprès du Préfet de la Vienne, du directeur d'Agence Régionale de Santé, du Procureur de la République,... visant les résistants contre l'inscription à l'ordre, en vue des élections du conseil de l'ordre de novembre 2023. Par conséquent, certains infirmiers non inscrits à l'ordre ont dû répondre à des convocations en gendarmerie sous le motif d'exercice illégal de la profession.

Pour rappel, depuis plusieurs années, les infirmiers de la Fonction Publique Hospitalière s'opposent massivement à l'obligation de s'inscrire à l'ordre en s'inscrivant dans un mouvement de désobéissance civile, pour dénoncer l'obligation de payer pour travailler et nous imposer une éthique d'un autre temps. A Laborit, 60% des infirmiers à Laborit se sont inscrits dans cette lutte en refusant l'inscription à l'ordre infirmier. En réaction, les agents de Laborit se sont mobilisés et se sont mis en grève le 15 décembre 2023 pour dénoncer le courrier menaçant envoyé par notre direction zélée et contre les lignes directrices de gestion délétères au centre Hospitalier Henri Laborit. Pour information, le courrier relatait les sanctions encourues pour les frondeurs, soit une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.



Les professionnels ne sont pas satisfaits et s'épuisent. Vive le temps des départs ! Vive le temps des arrêts, des burn-out... à tour de rôle, sur tout le département. Les drames sont proches et parfois effectifs. Mais là-haut, rien ne change. On nous vend du vent mais toujours à moyens constants. On nous a dit que nous étions des hyper-techniciens de la Protection de l'Enfance alors que nous souhaitons juste accompagner décemment les enfants et leurs familles...

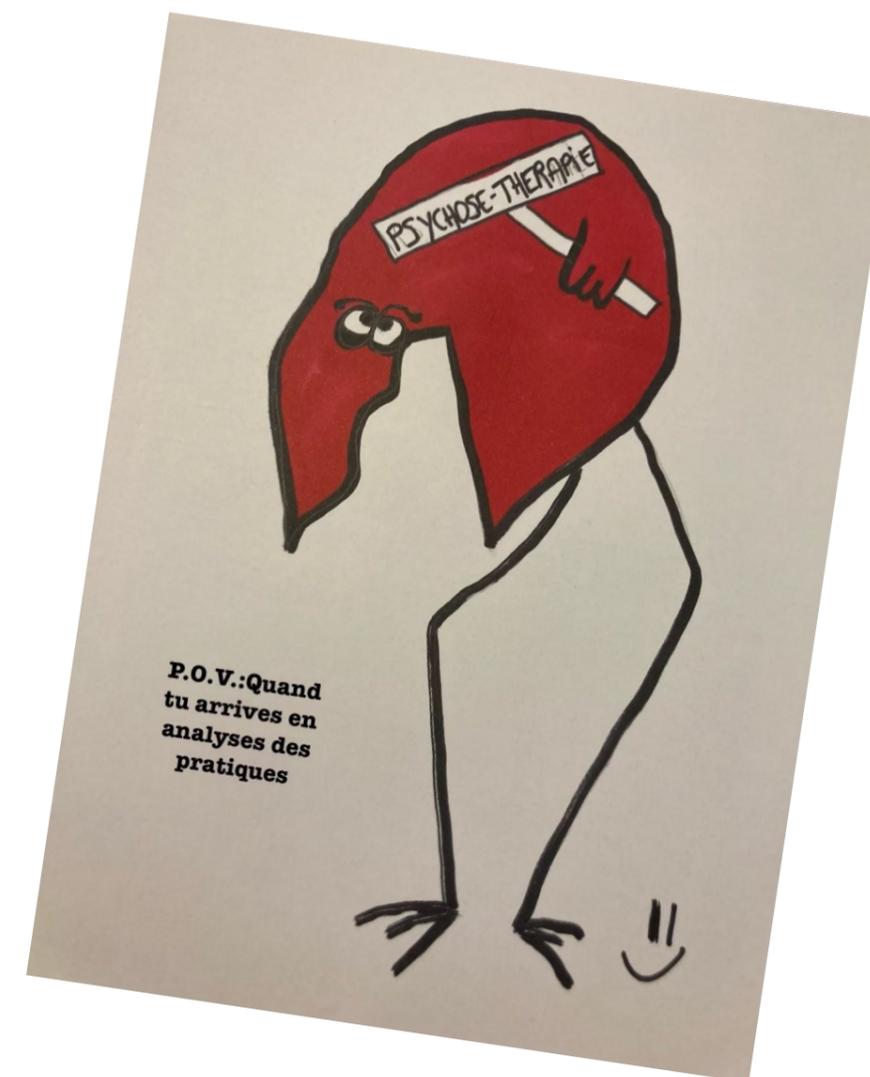
Là-haut, ils se gargarisent : c'est pire ailleurs ! C'est suffisant, satisfaisant ! Pas pour les acteurs du terrain. L'accompagnement perd de son sens.

Mais ça, c'est la partie visible de l'iceberg. Comme partout, le travail de l'invisible, les rouages du mécanisme se grippent. Les agents administratifs doivent enregistrer informatiquement chaque acte, mesure de prévention et de protection (la liste est longue). Parfois, il faut faire et défaire dans la même journée. Ça prend un temps fou, surtout s'il faut refaire. Une perte de temps, un gâchis !

Heureusement, il n'y a pas « d'accueil » de public, ni de dérangement par le téléphone... C'est une blague ! Sans cesse coupé dans les missions mais par contre pas éligible à la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) « fonction d'accueil ». Il faut faire un travail spécifique, non-reconnu ! Il faudrait consacrer un article alors que sont écrits à peine quelques mots ! Il en est de même pour les assistants familiaux que l'on surcharge. Il faut pousser les murs du domicile, cas(s)er les enfants. Ces professionnels aussi s'abiment, ils s'épuisent et parfois démissionnent...

Alors voilà, j'étais la DDASS, je suis l'ASE mais j'ai peur de ce que je peux et vais devenir.

* Ce n'est pas une erreur



Conseil Départemental de la Vienne - CGT

Je suis l'Aide Sociale à l'Enfant*, je suis « l'ASE ». Pour les anciens, je suis la DDASS

Je suis un service du Conseil Départemental, un service public de protection et de prévention pour les enfants et leurs familles. Dans mes tripes, c'est pluridisciplinaire : référents éducatifs, administratifs, psychologues et responsables. Au départ, tout ce petit monde œuvrait, lorsque l'enfant était confié en famille ou en lieu de vie, à travailler à ce que les gamins puissent grandir bien, grandir mieux.

Service Public, Service unique : un service pour tous au service de chacun !

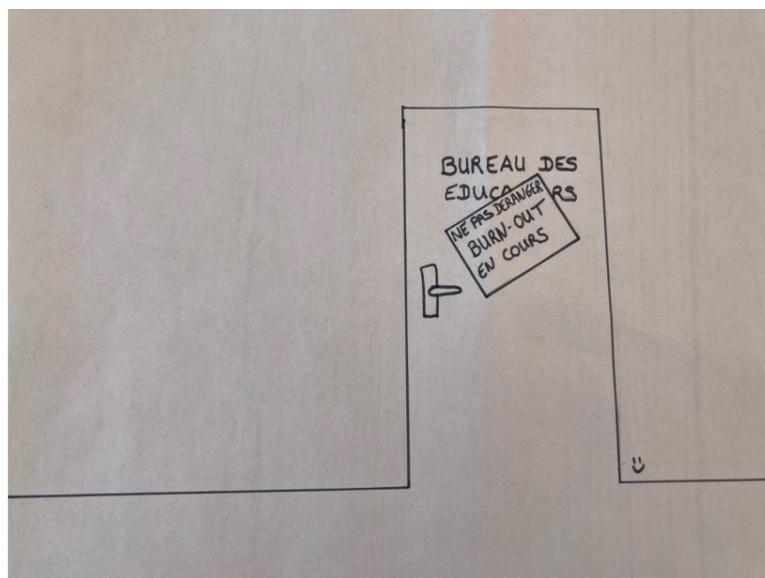
Un repère d'accompagnement simple : c'était le « placement familial ». Un référent éducatif à temps plein (39h) pour 32 situations de mômes.

En faisant un calcul rapide : sur un temps plein, il faut ôter un temps de réunion indispensable, il reste environ 35h sur le terrain, soit 65 minutes par situation et par semaine. Sur ce créneau, il faut : rencontrer les parents, les enfants, les familles d'accueil ou lieux de vie, les partenaires, se déplacer dans tout le département, prendre connaissance des mails, y répondre, passer des appels téléphoniques et il faut aussi rédiger des écrits, aller en audience et être présent sur d'autres réunions, sans compter les astreintes qui percutent l'organisation. Il faut aussi participer à des groupes de travail, construire des actions collectives, continuer de se former. Alors ça tombe bien, il n'y a pas de guide comme il en existe pour d'autres mesures dans le Département.

Il faut exercer à la louche... Il faut exercer à la passoire !

La protection de l'Enfance évolue et c'est tant mieux : il faut s'adapter aux nouvelles législations, aux réalités familiales et sociétales... Pour ce faire, a été ajoutée, en 2019, dans la fiche de poste du Référent Educatif une mission supplémentaire : « Peut être amené, à la demande du Responsable Adjoint du Pôle Enfance et/ou du Responsable du Pôle Enfance à assurer l'accompagnement éducatif, pour les jeunes confiés à l'ASE, hors placement familial et hors placement Lieu de vie ».

Traduisons pour les non-initiés : les missions couvrent donc le placement en famille d'accueil et Lieu de vie, de l'Action Educative en Milieu Ouvert, de l'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée, de l'Aide Educative à Domicile, des évaluations de domicile, du Placement chez un Tiers Digne de Confiance, du Placement en Accueil Durable et Bénévole, du Placement Educatif à Domicile, du suivi en logement autonome... Il faut respecter des guides pour certaines mesures mais pas toujours avec le service approprié : un rendez-vous toutes les trois semaines, voire une ou deux fois par semaine sans lieu de repli en cas de « crise » ... Mais le nombre d'accompagnements n'évolue pas.



32, ce n'est pas un maximum car il ne peut pas y avoir de mesure confiée au Conseil Départemental sans qu'un référent éducatif soit nommé, donc chargeons la mule... La qualité de l'accompagnement prend un grand coup dans sa bienveillance !

Certains Directeurs Généraux d'établissements ont clairement annoncé qu'ils ne le feraient pas quand d'autres semblent plutôt faire du zèle.

Reste à savoir si l'ordre, ou les employeurs, engageront ces procédures judiciaires (l'ordre ne peut engager une procédure disciplinaire ordinaire que vis-à-vis des professionnels inscrits) et/ou administratives, à l'égard des professionnels dans un contexte de pénurie chronique de personnel infirmier dans tous les établissements privés comme publics !!!

**Le conseil médical se réunit en formation plénière pour se prononcer sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie lorsqu'un fait commis par le fonctionnaire ou une circonstance étrangère au service ne permet pas à l'administration d'établir elle-même le lien entre le service et la maladie et l'accident..*



Incroyable mais vrai !

L'UNAPEI86 n'est pas épargnée des tumultes qui viennent désorganiser le médico-social depuis trop longtemps déjà, les évènements de ce début d'année ne rassurent pas les élus CGT du tout.



Avec les allers et venues des directions, la redistribution des postes de cadres en interne laisse imaginer que, sans les formations qui vont avec, les difficultés rencontrées concernant le management ne sont pas prêtes de s'arrêter.

Le paquet est mis sur l'évaluation de la Haute Autorité de Santé, en oubliant celles et ceux qui ont le plus besoin (professionnels et personnes accompagnées).

Les projets et orientations stratégiques continuent à être élaborés sur un coin de table par un ou deux cadres, aucune co-construction n'est envisagée, les projets perdent alors tout leur sens et les professionnels continuent à s'épuiser.

Les injonctions paradoxales fusent, le non-sens continue à être introduit dans nos fonctionnements/organisations par nos directions respectives.

L'intérim à outrance (signe fort des dysfonctionnements majeurs) continue à dégrader la qualité du service rendu, malgré l'injonction de l'ARS qui préconise de prendre des remplaçants stables afin de favoriser l'observance.

Une rencontre est prévue avec les professionnels de l'association en vue de prévoir une suite à la mobilisation de janvier.

La CGT est le seul syndicat à ce jour à pouvoir instaurer un rapport de force avec les financeurs et directions, syndicat largement majoritaire dans le secteur social et médico-social au niveau national ainsi que dans la Vienne. Voter et adhérer à la CGT c'est l'assurance de défendre les conditions d'exercice de nos professions et une meilleure rémunération (Séguir pour tous).

Les élections professionnelles de l'UNAPEI86 auront lieu en juin et juillet prochain.

Les élections professionnelles de l'UNAPEI86 auront lieu en juin et juillet prochain.



Une nouvelle direction générale

L'IRTS Poitou-Charentes a accueilli le 1er février 2024 une nouvelle Directrice Générale, Madame Houadfi Saïda. Elle arrive du nord de la France, connaît parfaitement les IRTS pour y avoir obtenu elle-même plusieurs diplômes et y avoir été intervenante. Elle a dirigé des établissements sociaux, dont récemment le service de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) au sein du Ministère de la Justice.

Après le passage de Monsieur Laforcade en tant que Directeur Général par intérim de l'IRTS Poitou-Charentes entre septembre 2023 et janvier 2024, la santé économique de l'Institut est encore fragile mais a repris des forces. Le déficit en septembre 2023 était de 500 000 euros, aujourd'hui il est de 150 000 euros.

Monsieur Laforcade explique cette prouesse économique grâce à un rattrapage de subventions auxquelles l'IRTS pouvait prétendre depuis 2020 et qui n'avait pas été demandées, mais qui sont également consécutives au non-remplacement des départs de personnels en CDD ou en CDI.

Monsieur Laforcade n'hésite pas à dire que le montant des 4 ruptures conventionnelles accordées en 2023, dont celle de l'ancien DG et celle du Directeur Financier, serait équivalent au déficit actuel.

Depuis des années, les différents directeurs se sont gavés sur le dos de l'association dirigeante de l'IRTS, en quittant le navire et en laissant toujours les dégâts qu'ils ont créés à ceux qui restent.

Les salarié.es ont toujours dénoncé ces faits. L'IRTS Poitou-Charentes ressemble à une plateforme tournante où passent différents directeurs qui restent 3 ans et repartent avec un gros chèque. À croire que leur vrai métier c'est de changer de boutique régulièrement, ça leur rapporte plus que leur activité principale !

En juin 2023, les salarié.es et l'intersyndicale CGT, SUD et CNT SO de l'IRTS ont manifesté et exigé la démission du bureau de l'association ARFISS qui était un entre soi continué depuis des années qui leur permettait de placer leurs copains à différents postes.

Le bureau fut entièrement renouvelé.

Aujourd'hui, le même constat qu'à l'accoutumée est fait ; le centre de formation tient debout grâce aux travailleur.euses, tout le monde le reconnaît, à tous les niveaux. Seulement cela n'est pas gratuit, toutes ces ingérences ont coûté cher aux salarié.es, tant économiquement que moralement. Chacun et chacune s'est vu surchargé.e sans aucune compensation économique. Le motif est toujours le même : il n'y a pas d'argent. Ils salissent, nous on nettoie...

Le déficit économique enfin contrôlé, la Direction arrivante peut enfin se concentrer sur la restructuration de l'organisation du travail qui a tant souffert. Mais elle doit prendre conscience des souffrances réelles et du manque de temps d'une partie des salarié.es. Elle a déjà planifié des réunions de travail avec le personnel pour se mettre à jour des DUERP afin que chacun retrouve des conditions de travail adéquates.

Madame Houadfi semble vouloir commencer par le commencement en demandant à chacun et chacune ses plans de charges et fiches de poste. La direction a besoin de mettre à jour qui fait quoi, pourquoi, et à quelle heure. Elle souhaite une réorganisation participative avec les salarié.es.

N'ayant plus eu de Direction ni de responsable par service depuis longtemps, chacun est livré à lui-même pour le plus grand bonheur des uns ... mais pas celui de tout le monde...

Une partie des salarié.es s'est parfaitement accommodée de ne pas avoir de direction et de s'auto-organiser, une autre est en demande de cadre, et d'autres demandent un cadre mais n'ont absolument pas 1 minute à accorder à la Direction tant leur travail est étouffant et ne permet même pas une fenêtre de secours pour simplement pouvoir respirer.

Cela crée des frustrations supplémentaires pour les salarié.es qui aimeraient vraiment participer à la réorganisation du travail car ils sont dépourvus de temps et subissent la pression supplémentaire de devoir passer pour des personnes de mauvaise volonté...

À cela s'ajoute l'annonce de la Direction de vouloir négocier un accord sur le temps de travail pour instaurer le forfait jour avec le risque, sans garde-fous satisfaisants pour les salariés concernés.es, de subir une exigence de productivité accrue sans compensation salariale et des effets négatifs sur leurs conditions de travail et leur vie personnelle.

Pour résumer, la Direction de l'IRTS Poitou-Charentes souhaite, pour refaire une santé à l'Institut :

- Mettre en place des travaux de groupes pour penser le travail et la santé au travail
- Mettre en place un forfait jour...

Mais rien concernant les salaires, et le climat social reste fragile.

C'est pourquoi le syndicat CGT IRTS souhaite participer activement à cette réorganisation, tant pour défendre les conditions de travail des salarié.es que pour renforcer le rayonnement de l'Institut, qui est un pilier central dans le monde du travail social.

APAJH86

« Le syndicat de la honte » attaque la CGT au détriment du CSE de l'APAJH 86

En novembre dernier, les élections professionnelles ont eu lieu. Notre syndicat CGT APAJH86 a obtenu, sur 12 titulaires et 12 suppléants :

- 4 titulaires et 3 suppléants pour le collège 1
- 2 titulaires et 2 suppléants pour le collège 2.



Lors de la première réunion du CSE, à la suite de la désignation du bureau du CSE, la CGT reste majoritaire et conserve les mandats de secrétaire et de secrétaire adjointe du CSE, de trésorière et de trésorière adjointe. Nous obtenons la désignation de 6 représentants de proximité pour la CGT sur les 9 prévus. La CFDT en a 3. La CSSCT est composée de 3 élues CGT, 1 élue CFDT et 1 élu cadre sans étiquette syndicale.

Mais ces beaux résultats sont à nouveau remis en cause par la CFDT « le syndicat de la honte » qui - pour la deuxième fois et pour les mêmes motifs que lors des élections professionnelles de 2019 - nous assigne au tribunal judiciaire de Poitiers pour non-respect de l'alternance et de la parité sur la liste de titulaires du collège 1, exclusivement féminine. La CFDT a attendu que les élections soient passées pour nous faire convoquer au tribunal. Le contentieux a eu lieu le 14 février. Pour rappel, notre association emploie 75% de femmes et 25% d'hommes, soit environ 410 femmes et 132 hommes.

La CGT travaille avec ses adhérents pour permettre à un maximum de femmes de prendre des responsabilités, tant au niveau des instances représentatives du personnel, que dans les instances du syndicat. Nous devons aller plus loin que la loi Rebsamen de 2012 qui, si elle a permis de bouger des pratiques, ne permet pas d'assurer une juste représentation des femmes dans le monde du travail.

Le matin de l'audience, nous avons proposé au secrétaire général de la CFDT Santé Sociaux de la Vienne de négocier un second tour électoral pour la liste concernée, ce qui permettrait à des candidats libres de se présenter. Au téléphone, il a accepté cette proposition, et lors de l'audience, « Comment Faire Demi-Tour » ?, aucun accord n'a pu être envisagé : « - C'est un scandale, que la CGT n'ait pas respecté la parité, et qu'en plus, elle demande un second tour électoral ! »

La CFDT ne respecte pas l'expression des votes des salariés de l'APAJH86 qui ont exprimé leur confiance pour les candidats CGT et ont reconnu tout le travail réalisé au cours du précédent mandat.

La CFDT a recours à la justice pour obtenir ce que les salariés n'ont pas choisi lors des élections professionnelles ! Quels sont les risques pour le syndicat CGT APAJH 86 ? La perte de 2 titulaires du collège 1 : deux élues salariées à la MAS du Parc, sans remplacement possible et la perte de la majorité (et donc de la consultation) au CSE, et de 44 heures de délégation pour la représentation et la défense des salariés.

A quel jeu joue la CFDT ? les votes des professionnels ne sont pas respectés et le syndicat CGT pourrait perdre la représentativité syndicale majoritaire alors qu'elle a été élue par les salariés !

La CGT refuse la proposition d'arnaque d'AXESS, le syndicat employeur.

Les syndicats CGT, FO et SUD se sont opposés à l'avenant du 26 septembre 2023 proposé par AXESS. Le gouvernement a versé 1 milliard d'euros dans le cadre de la négociation paritaire de la convention unique, le projet proposé par AXESS implique des revalorisations à minima que nous ne pouvons accepter.

Les 3 syndicats ont proposé au syndicat employeur AXESS d'étendre l'octroi de la prime Ségur à tous les professionnels du secteur, AXESS a refusé cette proposition.

Ce pour quoi nous luttons :

- Une véritable augmentation des salaires !
- L'attribution des 183 euros pour tous les personnels : maitresses de maisons, chauffeurs, secrétaires, ouvriers de productions et de maintenance...Pour toutes et tous, tout de suite !
- Que les 183 euros soient intégrés dans la convention afin de ne pas disparaître avec l'inflation !
- La reconnaissance de nos métiers du soin et du lien !
- La reconnaissance des étudiants du secteur médico-social, les professionnels de demain !
- Des postes et des places à hauteur des besoins !

Le quotidien de notre syndicat : être toujours à l'écoute des propositions et revendications des salariés, en tenir compte pour travailler à l'amélioration des conditions de travail.

Et n'oubliez pas : La CGT a un seul visage : le vôtre ! C'est en se mobilisant ensemble, avec les mêmes objectifs, qu'on obtiendra des résultats !

ABSA 86

Un dialogue social renoué sans langue de bois !



La période sombre semble être derrière les salariés de l'ABSA.

Après deux ans de tempête sociale qui a provoqué une quinzaine de démissions et six licenciements pour inaptitude, une nouvelle équipe de direction a pris ses fonctions courant 2023 avec une envie forte d'apaisement et de renouveau.

Force est de constater que la stratégie managériale est assumée et que le dialogue social semble être rétabli. En effet, au cours de l'année 2023, les Négociations Annuelles Obligatoires ont eu lieu. Les organisations syndicales représentatives ont pu bénéficier d'un espace de dialogue et ont reçu une écoute attentive. La section CGT de l'ABSA a établi un cahier revendicatif et porté la voix de l'ensemble des salariés, mettant au centre du dialogue social les préoccupations de chacun.

Parmi les sujets abordés certains ont débouchés sur la signature d'un accord d'entreprise et sont inscrits au procès verbal des NAO 2023, comme par exemple :

- L'accord sur le télétravail.
- L'accord sur le droit à la déconnexion.
- Le versement d'une prime pour les oublier du Ségur et les bas salaires.
- L'augmentation de 2 à 5 jours de congé pour le décès d'un parent, frère, sœur, beau-parent.
- Les congés pour enfants malades restent à 6 par an. Mais 2 jours sur 6 peuvent être utilisés pour les enfants de plus de 16 ans ou les parents malades.

Les NAO 2024 sont programmées, la section CGT de l'ABSA travaille sur son cahier revendicatif afin d'améliorer la qualité de vie au travail de tous les salariés.

N'oublions pas que la meilleure manière d'avoir des réponses, est de poser des questions. La section CGT de l'ABSA sera à la table des négociations pour faire entendre la voix des salariés.

L'éducateur spécial

Pardon Lily.

Nous ne sommes pas à la hauteur.

Des adultes fiables, tu n'en auras jamais connu je crois.

Tu es partie à 15 ans, abandonnée à ton sort de « jeune de l'ASE » dans une chambre d'hôtel. Tu t'y es donné la mort.

Nous devons pourtant te protéger.

Nous te savions plus vulnérable que d'autres enfants.

Nous portions la responsabilité de ton placement.

Tu nous étais confiée, comme un oisillon tombé du nid.

Aujourd'hui, nous accusons les pouvoirs publics de ne pas respecter leurs engagements. C'est vrai, une loi sans décret d'application, c'est un vélo sans roues.

Mais nous, travailleurs sociaux, sommes coupables d'accepter de conduire des vélos sans roues (c'est peut-être pour ça que nous n'avancions pas beaucoup d'ailleurs).

Où sont passées nos capacités d'indignation et nos devoirs de résistance ? Où se sont perdues nos valeurs ? Au beau milieu d'un beau jargon nimbé d'éthique, de bienveillance et de bonnes pratiques, nous participons à ce système complètement déconnant. Comment pouvons-nous encore nous regarder dans une glace ?

Pardon Lily. J'ai honte.

<https://www.facebook.com/leducateurspecial/>

Mobilisation collective au service de nos valeurs

Dans le premier numéro de cette chronique, nous étions en plein mouvement du personnel. Grâce à notre détermination, nos actions ont porté leurs fruits face aux tentatives de démantèlement de notre institution. Les efforts déployés, tels que les rencontres avec des personnalités politiques, les campagnes de communication et la mobilisation des salariés, ont été couronnés de succès, permettant à l'IDEF86 de conserver deux MECS (Maisons d'enfants à caractère social), l'APMN et les Couronneries, préservant ainsi 54 places d'accueil de jeunes.



En développant le dialogue social, nous avons aussi obtenu :

- *L'amélioration et la modernisation des conditions matérielles.* Il faut dire que nous partions de loin !
- La participation et l'écoute des agents. Un effort collectif a été fait. Cependant, une marge de progression est attendue, notamment sur les situations individuelles d'agents qui ne comprennent pas toujours ce qui leur est reproché : le discours adressé peut être à charge et fait bien souvent l'économie d'un débat contradictoire.
- *L'augmentation des titularisations :* plus d'agents sont devenus titulaires, ce qui peut contribuer à la stabilité et à la motivation du personnel.
- *La finalisation du protocole d'astreinte et du guide du télétravail, ainsi que du projet d'établissement.* Concernant ce dernier, les représentants CGT du personnel ont tenu à remettre l'Humain au centre des débats. Ces documents fournissent des cadres clairs et structurés, et permettent à chacun de pouvoir s'y référer.

Cependant, malgré ces réussites, des combats persistent.

La circulation de la monnaie est hyper cadrée et notre établissement fonctionne par "bons d'achat", dans des magasins bien ciblés et pas toujours les moins onéreux. La dématérialisation croissante et imposée des processus financiers est un réel obstacle. Elle pose d'importantes difficultés en termes de flexibilité et d'adaptabilité, en particulier dans le domaine de l'éducation des enfants et de la vie quotidienne des personnes accueillies et accompagnées. En plus de la perte de sens, ces questions sont chronophages et énergivores pour le personnel éducatif. Quelques exemples :

- une structure demande un bon d'achat de 10€ pour faire un gâteau, on lui donne un bon de 8€, puis, après réclamation un autre bon de 2€ : difficile de faire des dépenses raisonnées !
- une maîtresse de maison demande de l'argent liquide pour pouvoir accompagner un jeune dans l'élaboration d'un repas (courses puis préparation), on lui demande de rédiger un projet...
- un éducateur demande à pouvoir acheter du matériel artistique (peinture, pinceaux), on lui réclame à lui aussi un projet .

Nous ne permettrons jamais que nos services soient entravés par des décisions bureaucratiques éloignées de la réalité du terrain, nous continuerons donc à réclamer de la souplesse là où les procédures se rigidifient toujours davantage.

Nous maintenons notre engagement et notre vigilance. Les problèmes institutionnels, les écueils identifiés nécessitent une attention continue. Notre capacité à nous mobiliser collectivement reste déterminante pour des conditions de travail dignes et pour des services rendus de qualité, il ne peut en être autrement !

Actualités

Retour sur la NAO

Le 8 février dernier s'est tenue au sein de l'APSA la réunion d'ouverture de la Négociation annuelle obligatoire entre l'employeur et les organisations syndicales.

Après la signature d'un accord relatif à la mobilité durable visant à promouvoir les modes de transport alternatifs aux véhicules à moteur thermique, les négociations ont porté sur les modalités d'attribution de la prime du partage de la valeur, annoncée par l'employeur lors du CSE de décembre 2023.

« Près de 100 réponses récoltées pour l'enquête sur la PPV »

Préalablement à ces discussions, la CGT APSA avait décidé de consulter ses adhérents et les salariés par le biais d'une enquête. Près de 100 réponses ont été récoltées et ont permis de dégager deux grandes orientations. Les salariés et les adhérents de la CGT se sont en effet majoritairement prononcés pour l'attribution d'une prime conditionnée à un critère de distinction entre les salariés bénéficiant de l'indemnité LAFORCADE et les collègues qui en sont aujourd'hui encore exclus, ou à une proratisation de la PPV en fonction des rémunérations.

« Une prime du partage de la valeur orientée selon un critère de solidarité »

Lors des prochaines réunions de NAO, la CGT APSA, en tenant compte de la sensibilité exprimée par ses adhérents et les salariés, s'attachera par conséquent à défendre une position qui aura pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat de tous les salariés mais dans une dimension de solidarité pour les plus bas salaires, en proratisant la PPV en fonction des rémunérations.

Les réunions de NAO seront également l'occasion pour la CGT APSA d'entamer des négociations avec l'employeur sur l'élargissement du compte épargne temps à l'ensemble des salariés de l'association, alors qu'il n'est ouvert aujourd'hui qu'aux salariés de plus de 50 ans et aux cadres non-soumis à horaires.

Afin de s'adapter à l'évolution des modèles familiaux (famille recomposée), la CGT APSA souhaite aussi engager une réflexion avec l'employeur sur le droit aux journées enfant malade pour les salariés (pacsés ou mariés) vivant avec et s'occupant des enfants de leur conjoint et dont ils ne sont pas les représentants légaux.

Action syndicale

Congés trimestriels : salariés du pôle adulte et du pôle jeune

Depuis plusieurs semaines, la CGT APSA conteste la procédure mise en place par l'employeur concernant la pose des congés trimestriels pour les salariés travaillant à la fois sur le pôle jeune et le pôle adulte. Pour rappel, la CCN66 octroie les congés trimestriels uniquement aux salariés travaillant au sein des établissements accueillant des enfants. La procédure de l'employeur indique que lors des semaines de congés trimestriels, le salarié est en congé sur le pôle jeune mais doit aller travailler sur le pôle adulte puisqu'il n'y bénéficie pas des congés trimestriels. La CGT APSA conteste cette procédure, considérant qu'un salarié sous contrat avec un seul et même employeur ne peut être à la fois en congé et en situation de travail.

Une réponse sera apportée prochainement par l'inspection du travail. La CGT demande quant à elle que les salariés concernés par cette situation bénéficient des congés trimestriels pour l'entièreté de leur temps de travail, comme cela se pratique dans d'autres associations du secteur médico-social.

Emploi du temps des salariés relevant de l'annexe 9 de CCN66

La CGT APSA, lors d'échanges avec la Direction, a rappelé que les salariés relevant de l'annexe 9 de la CCN66 disposent des congés identiques à ceux de l'éducation nationale. Aussi, la CGT a indiqué à l'employeur que l'accompagnement des élèves de CFA durant les congés scolaires par les salariés relevant de l'annexe 9 ne peut se faire que sur la base du volontariat et à condition que leurs jours de congés soient repositionnés sur une autre période.

Syndicalisation

La CGT APSA est aujourd'hui fière, après 5 mois d'existence, d'annoncer qu'elle compte à présent plus de 30 adhérents. Nous remercions tous ces collègues de leur soutien mais aussi les salariés non adhérents mais solidaires de notre action.